



COMMUNE DE SAINTE-AULDE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

Le conseil débute à 19h00

Sous la présidence de Mme Marie-Noëlle STANISLAS, maire de Sainte-Aulde.

Etaient présents : David GADEAUD, Damien GUERIN, Geoffrey HUGUES, Thierry PETIBON, Marie-Noëlle STANISLAS, Amélie VILLENEUVE

Absents représentés : Sergine MONTUY ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle STANISLAS

Absents non représentés : Clément CRUZ, Emmanuel DOLO (arrivé à 19h50 après les votes), Aurélien LEPAGE (arrivé à 19h23 après les votes), Jules PHILIPPE

Secrétaire de séance : Geoffrey HUGUES

1.4 Délibération d'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

Ainsi que le prévoit la réglementation, tout investissement engagé avant le vote du budget doit l'être dans la limite de 25 % du montant d'investissement de l'année précédente.

CHAPITRE	OPERATIONS	ARTICLE	BUDGET	RAR 2021	AUTORISATION 25 %
20	Immo incorp	2031	19 800,00 €	5 987,00 €	
204	Subv équip ver	20423	71 311,00 €	106 755,00 €	
21	Immo corpor	2116	300,00 €		
		21538	40 000,00 €	35 900,00 €	
		2158	1 713,00 €		
		2183	1 977,58 €		
23	Immo en cours	231	75 444,00 €		15 725,82 €
		232	1 000,00 €		
			211 545,58 €	148 642,00 €	15 725,82 €

Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante : 62 903,58 € x 25 % soit 15 725,82 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés Madame la Maire à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget à hauteur des 25 % soit 15 725,82 € au 2182.

Les fonds débloqués le sont afin de pouvoir acheter un nouveau véhicule communal

2.5 Délibération autorisant l'achat d'un nouveau véhicule communal de la marque Isuzu D-Max

L'actuel véhicule communal de marque Peugeot, acheté au mois de septembre 2004, est obsolète, et il devient nécessaire de le changer. Après discussions, recherches, et établissement de devis pour différents modèles, le choix d'un véhicule de marque ISUZU modèle D-Max, polyvalent et adapté à la topographie de la commune, est arrêté. Un véhicule d'occasion a été trouvé (1ère mise en circulation 16.12.2013) pour un montant de 23 000 euros TTC, frais de carte grise, d'immatriculation et d'une année de garantie compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés Madame la Maire à procéder à l'achat d'un nouveau véhicule communal.

Le financement de ce véhicule se fera en partie par les fonds débloqués par la délibération d'ouverture par anticipation de crédits pour la section d'investissement 2023, à hauteur de 15 725,82 euros. Le solde se fera par prélèvement sur les Reste à Réaliser. Une sérigraphie du véhicule sera demandée à la Société Technipub



Questions diverses :

Projet d'amélioration du local technique communal : réfection d'un coin bureau, de l'éclairage, mise aux normes local ERP, ERT, création d'un coin repas, création d'un vestiaire, sanitaires et douches à remettre aux normes. Cahier des charges et devis menés par M. Hugues. M. Gadeaud soulève la question de concession de la station de relevage en mairie. Il est évoqué la pose de panneaux photovoltaïques. M. Hugues pose la question du toit en fibre amiante.

Candélabre à l'entrée du village : celui-ci est détérioré et dangereux, Il est évoqué la possibilité de le faire retirer.

Alarme école : le devis STELEC pour le remplacement de l'alarme de l'école a été signé pour un montant de 2 650 euros H.T.

Proposition de l'installation par River Protect d'un ponton PMR sur les bords de Marne :

Les parcelles envisagées pour cette installation appartiennent à la commune (2188 et 2189)

Le projet est soutenu par les élus. Le ponton sera rétrocédé à la commune, qui prendra en charge l'entretien, les responsabilités... (proximité de l'aire de jeux Le Pré aux Pommes)

Dégradation dans un chemin communal. La brigade de gendarmerie est informée. Une main courante devra être déposée par M. Hugues.

Problème de végétation sur les voies publiques : problème récurrent des administrés qui n'entretiennent pas les haies de clôture, leur végétation.. Une « marche à suivre » va être mise en place et sera délibérée lors d'un prochain conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 20h10

Geoffrey HUGUES
Secrétaire de séance

Marie-Noëlle STANISLAS
Maire



Signature des élus :

[Handwritten signatures of council members]

HG *Stanislas*

Appayge

Amélie Villeneuve